

SÉCURITÉ SOCIALE



**l'Assurance
Maladie**

BAS-RHIN

**ON M'A
BLESSÉ**

J'ai été **VICTIME**
d'un **ACCIDENT**



Victime d'un accident de la circulation
(voiture, transport en commun, train, etc.) ?
Mordu par un chien ? Chute sur un trottoir
mal entretenu ou dans un magasin ?...

En cas d'accident causé par un tiers*, je le
déclare sans tarder à ma caisse primaire et aux
professionnels de santé qui me soignent.

On vous dit tout sur [ameli.fr](https://www.ameli.fr)

* Un accident causé par un tiers est un accident dont vous êtes la victime, qu'il soit provoqué volontairement ou non par une autre personne (un particulier, une entreprise, une administration...).

ameli.fr